REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE DE BASSAN**



EXTRAIT DU REGISTRI Envoyé en préfecture le 22/05/2024 DU CONSEIL

Reçu en préfecture le 22/05/2024 Publié le

ID: 034-213400252-20240522-2024_046-DE

SEANCE DU 16 MAI 2024

N° 2024-046

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai à 18 h,

Date convocation: 10/05/2024

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

Alain BIOLA, Maire.

Présents

Mmes CATTIN, CAUSSIDERY, CERVERA, MARTIN, PUECH, SCHERRER,

MM BIOLA, CANALS, CASSAN, GOHIER, SANCHEZ

Absents non excusés Absents Excusés

M ARGENTIERI, Mme VERNIERES Mme RATIE, VINDRINET M CORON

Procurations

Mme RATIE à BIOLA/ Mme VINDRINET à CAUSIDERY

Élus en exercice :

16

Objet: CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES BASSANAIS (CMJB)

Présents: 11 Absents: 3

Procurations: 2

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Votants: 13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L.2121-29;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Bassan propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes Bassanais (CMJB). L'apprentissage de la vie démocratique locale constitue, en effet, un enjeu important dans la transmission des valeurs démocratiques (la préparation d'une campagne électorale, le déroulement d'un vote et le dépouillement, la gestion de projets,...). A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la

Ce CMJB sera composé d'enfants appartenant aux classes de CM2 et de CM1, au nombre de 20 enfants, élus pour une durée de 2 ans. Les jeunes se réuniront en commissions de travail thématique avec des animateurs du conseil municipal des adultes, toutes les 6 semaines.

Le CMJB pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par le Conseil Municipal des adultes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 13 voix « Pour », a décidé :

D'APPROUVER la création d'un Conseil Municipal des Jeunes, composé de 20 enfants, qui a pour objectifs de leur permettre un apprentissage de la citoyenneté, adapté à leur âge, la familiarisation avec les processus démocratiques tels que le vote, les élections, la gestion des projets,...;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la création de ce CMJB.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un déju DEUX MOIS à compter de la présente notification

- Transmis au représentant de l'Etat, le 21 mai 2024

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Alain BIOLA

Vincent CANALS